

LE LABEL BAS CARBONE EN FORÊT : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

par Benoît **LEGUET**¹

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, de nombreux acteurs de la filière forêt-bois française, de la recherche, des administrations publiques locales et nationales, des entreprises, échangent au sein d'un réseau appelé le Club Carbone Forêt-Bois, pour partager connaissances, expertise, et retours d'expérience sur les sujets forêt et climat. Au-delà de la vulgarisation scientifique des derniers travaux de la recherche et l'analyse de l'impact des politiques climatiques, l'un des sujets clé était la valorisation économique des actions permettant d'améliorer la séquestration du carbone en forêt.

Plusieurs initiatives régionales visant à développer les itinéraires sylvicoles 'carbone' se sont mises en place, mais jusqu'à très récemment, aucun label ne permettait de certifier l'impact carbone de ces projets en France. Plusieurs membres du Club Carbone Forêt-Bois, au premier rang desquels le CNPF et le GIP Massif Central, se sont alors mobilisés pour créer un cadre national de certification carbone, en partenariat avec I4CE et le Ministère de la Transition Ecologique (MTE). Ce projet a ainsi permis l'émergence du Label Bas Carbone (LBC), aujourd'hui piloté par le MTE, et issu de 3 ans de collaboration entre de nombreux acteurs : filières agricoles et forestières, collectivités, ONGs, chercheurs, ministères, ADEME...

Le Label Bas Carbone a un objectif double :

- 1) Donner une incitation économique aux acteurs afin de déclencher de nouvelles actions de réductions des émissions ou d'amélioration de la séquestration du carbone.
- 2) S'assurer que les financements (publics ou privés) sont bien fléchés vers des projets ayant un impact positif sur le climat (financement sur résultats).

Le Label Bas Carbone est un 'label projet', autrement un cadre méthodologique qui apporte des garanties au financeur sur la fiabilité du calcul des réductions d'émissions, et plus généralement sur la qualité du projet (additionnalité, présence de co- bénéficiaires...). Les projets sont validés par le Ministère puis vérifiés ensuite par un auditeur indépendant. Il est à distinguer des 'labels démarche', qui regardent par exemple la qualité et la cohérence de la stratégie climat des financeurs.

Le Label Bas Carbone est pleinement opérationnel depuis 2019, et en plein développement. Une méthode agricole pour l'élevage bovin et trois méthodes forestières ont été validées : boisement, reconstitution de peuplements forestiers dégradés, et balivage. En 2020, de nombreuses autres méthodes sont en cours de développement, notamment dans le secteur agricole. Des discussions ont également émergé pour développer de nouvelles méthodes forestières, ciblant d'autres pratiques sylvicoles vertueuses pour le climat.

¹ Directeur général I4CE Institute for climate economics.

FIXATION DU CARBONE EN FORÊT
Séance du 27 janvier 2021

Au-delà du développement des méthodologies, le Label Bas Carbone commence également à se déployer au niveau des territoires, notamment via les collectivités qui s'intéressent à la neutralité carbone territoriale. Il pourra aussi, au même titre que les autres labels carbone domestiques, alimenter les réflexions européennes sur la création d'un cadre de certification carbone européen.